

AS



Aucune montée en grade pendant 5 ans

Pourquoi ? Le passage à la catégorie B et donc le célèbre Ségur de la Santé.

Petite explication

Pour monter en grade supérieur, une AS ou AP doit justifier d'au moins 1 an au 5 -ème échelon et 5 ans dans la catégorie B.

Les AS étant passés en cat B en octobre 2021, aucune AS ne pourra prétendre au grade supérieur avant 5 ans (octobre 2026).

L'état dépense d'un côté et économise de l'autre. Ce n'est bien sûr pas le seul métier à être impacté.

Tous les métiers passés en catégorie supérieure le sont.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour plus d'informations.

C'EST UNE HONTE !



« Ce qu'il nous donne d'un côté, il nous le reprend de l'autre ... »

Expression bateau mais tellement vraie ! Ces aberrations découlent du Ségur de la santé du gouvernement Macron et signé par la CFDT. Les baisses d'échelons, les modifications de grilles, les salaires des jeunes diplômés au niveau des anciens, nivellement des carrières vers le bas., augmentations ne comblant pas l'inflation et maintenant des avancements de grades bloqués.

Ces accords Ségur ont de lourdes conséquences sur les carrières de chacun.

IDE catégorie A

Pourquoi ? Un changement de critère

Petite explication

Avant le Ségur, un ISGS était promouvable dès lors qu'il comptait au moins 1 an d'ancienneté dans l'échelon 4 et 10 dans sa catégorie. Depuis octobre 2021 et le changement de grille, un ISGS doit compter 1 an dans le 6 -ème échelon et 10 ans dans sa catégorie.

USD CGT Santé et Action Sociale cgt.usd.ain@gmail.com
06/81/62/63/80 ou 06/28/46/69/93

